CPJEPS

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Mention « Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne »

Certification Niveau 3 (niveau CAP, BEP)





Téléchargez le dossier de candidature sur notre site internet



Objectifs de la formation

Former des professionnels capables de :

- · Participer au projet et à la vie de la structure
- Animer le temps de vie quotidienne de groupes
- Concevoir des activités en direction d'un groupe
- Animer des activités

Contenus de la formation

UC 1 : Participer au projet et à la vie de la structure

- Se situer dans sa structure et dans son environnement professionnel
- Contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation
- Communiquer dans et pour sa structure

UC 2 : Animer le temps de vie quotidienne de groupes

- Accueillir les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc.)
- Aménager des temps, des espaces, par la mise en place d'un cadre sécurisant
- Encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics

UC 3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe

- Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure
- Concevoir l'organisation des activités
- Préparer l'évaluation de ses activités

UC 4: Animer des activités

- Conduire des activités dans plusieurs domaines
- Encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité
- Évaluer ses activités

Les modules de nos formations sont accessibles indépendamment les uns des autres

À qui s'adresse la formation?

- Aux animateurs ne disposant pas de qualification professionnelle dans le champ de l'animation
- · Aux animateurs ayant seulement le BAFA
- Aux animateurs exerçant leurs activités en accueil de loisirs, périscolaires, espace jeunes...
- Aux animateurs en face à face pédagogique
- À toutes personnes souhaitant exercer ces métiers : salariés ou demandeurs d'emploi

Pré-requis

- Être âgé de plus de 16 ans le jour de l'entrée en formation
- Être titulaire d'une attestation de formation aux premiers secours (type PSC1)

Lieux de la formation

- Fédération Régionale Familles Rurales des Pays de la Loire, 107 rue de Létanduère 49000 Angers
- Institut Meslay, 85600 Montaigu

Durée et modalités d'inscription

La durée de la formation dispensée est fixée à 1200 heures.

416 heures en face à face pédagogique (en centre de formation) et 784 heures (congés inclus) en mise en situation professionnelle.

PROCESSUS D'ENTRÉE EN FORMATION

Délais d'accès: 15 jours avant les sélections



^{*}rédigez une note personnelle qui retrace votre expérience dans le domaine de l'animation (salariée ou non) ainsi que vos motivations pour entrer en formation

Évaluation

L'obtention du diplôme dépend de la validation ou non des 4UC qui composent le programme de la formation. En cas d'UC non validée, une session de rattrapage est organisée.

Il est également possible de se présenter aux UC indépendamment les unes des autres en tant que candidat libre.

UC 1 ET UC 2

Les épreuves UC 1 et UC 2 sont couplées et situées dans une même unité de temps et de lieu, en organisme de formation.

Attentes:

- Production d'un document écrit personnel suivi d'un entretien.
- En lien avec la présentation de sa structure d'alternance (UC 1), l'animateur présente un temps de vie quotidienne mis en place dans sa structure auprès d'un public (UC 2).

UC 3 ET UC 4

Les épreuves UC 3 et UC 4 sont couplées et situées dans une même unité de temps et de lieu, en structure d'alternance. Attentes :

• Après avoir présenté une démarche pédagogique d'activités (UC 3), l'animateur met en œuvre une séance d'animation en présence d'un public (UC 4).

L'équipe pédagogique

Une responsable de formation : Audrey GIGON (49) ou Bettina BOSSARD (85) De nombreux intervenants extérieurs tous professionnels de leur domaine

Moyens et méthodes pédagogiques

- Activités de découverte : étude de cas, exposé interactif, démonstration
- · Activités d'apprentissage : démonstration pratique, apprentissage technique,
- · Activités de mise en situation, cas concret

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations ne sont pas accessibles à toutes les personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour connaître les modalités d'accès.

Consulter la liste des principaux acteurs pour vous aider dans vos démarches : https://crfh-handicap.fr/ressources-pour-laccessibilite/les-acteurs-du-handicap/.



Vous avez des questions ? Inscrivez vous à l'une de nos réunions d'information, chaque 1^{er} mardi du mois!

Familles Rurales Fédération Régionale des Pays de la Loire

107 rue de Létanduère - 49000 Angers 02.41.25.38.60

www.pays-de-la-loire.famillesrurales.org fr.paysdelaloire@famillesrurales.org





■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'action suivantes : ACTIONS DE FORMATION ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE